

AVIS DE CONVOCATION.

Les actionnaires de la SONATEL SA sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire d'approbation des comptes qui se réunira le **JEUDI 30 MARS 2006 A 10 HEURES A L'HOTEL MERIDIEN PRESIDENT A DAKAR** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2005 :
 - Lecture du Rapport du Conseil d'Administration,
 - Lecture du Rapport Général et du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes,
 - Quitus aux administrateurs et aux Commissaires aux Comptes.
2. Affectation du résultat de l'exercice 2005.
3. Renouvellement de mandats d'administrateurs.
4. Nomination de nouveaux administrateurs.
5. Approbation de conventions réglementées.
6. Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

Le droit de participer à l'Assemblée sera subordonné à l'inscription préalable des actionnaires sur le Livre des Actionnaires de la société cinq (5) jours au moins avant la date de réunion.

Nous vous informons en outre que conformément à l'article 20 alinéa 1 des statuts, seuls les actionnaires (ou groupe d'actionnaires) représentant au moins 10 actions pourront participer à l'Assemblée.

Toutefois, tout actionnaire peut se faire représenter par un mandataire de son choix.

Les formulaires de pouvoir sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

Les documents afférents à cette Assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social sis au 46, boulevard de la République durant les quinze (15) jours qui précéderont la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire conformément à l'article 525 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique.

Le texte des projets de résolutions suivant sera présenté à l'Assemblée :

PROJET DE RESOLUTION N°1 : EXAMEN ET APPROBATION DES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2005.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture :

- du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2005 et sur les comptes dudit exercice,
- du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers de cet exercice.

Approuve les états financiers de SONATEL SA (Compte de Résultat, Bilan, Tableau Financier des Ressources et Emplois et annexes) de l'exercice 2005 tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, prenant acte du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 Décembre 2005.

PROJET DE RESOLUTION N°2 : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2005.

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter au versement de dividendes la totalité du bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2005 s'élevant à la somme de 63.583.992.709 F CFA.

L'Assemblée Générale décide de répartir le résultat ainsi qu'il suit :

Premier dividende	=	3.000.000.000 F CFA
Dividende complémentaire	=	60.583.992.709 F CFA
TOTAL	=	63.583.992.709 F CFA

L'Assemblée Générale décide en outre de prélever sur les réserves libres distribuables la somme de 5.416.007.291 F CFA afin de porter le montant total à distribuer à la somme de 69.000.000.000 F CFA.

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 300 F CFA le premier dividende brut et à 6600 F CFA le dividende complémentaire brut revenant à chaque action, ce qui porte le total desdits dividendes bruts à 6900 F CFA par action.

Après déduction de la retenue à la source de 10 % au titre de l'IRVM, le dividende net de 6210 F CFA sera mis en paiement à compter du 25 avril 2006 à Dakar.

PROJET DE RESOLUTION N°3 : RENOUELEMENT DE MANDATS D'ADMINISTRATEURS.

L'Assemblée Générale constate que les mandats d'administrateurs de Messieurs Marc RENNARD, Jean Michel GARROUTEIGT, Roland DUBOIS, Silvano MONTI et Mame Ndaraw CISSE arrivent à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

Elle décide de renouveler les mandats de Messieurs Marc RENNARD, Jean Michel GARROUTEIGT, et Roland DUBOIS pour une durée de trois (3) ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2009 sur les comptes de l'exercice 2008.

Messieurs Marc RENNARD, Jean Michel GARROUTEIGT, et Roland DUBOIS déclarent accepter le renouvellement de leurs mandats et précisent qu'ils ne sont frappés d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de leur empêcher d'exercer leurs fonctions d'administrateurs.

PROJET DE RESOLUTION N°4 : NOMINATION DE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS.

L'Assemblée Générale décide de nommer Messieurs Pierre BOURGOIN et Victor NDIAYE en qualité de nouveaux administrateurs pour une durée de trois (3) ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2009 sur les comptes de l'exercice 2008.

Messieurs Pierre BOURGOIN et Victor NDIAYE déclarent accepter leur nomination et précisent qu'ils ne sont frappés d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de leur empêcher d'exercer leurs fonctions d'administrateurs.

PROJET DE RESOLUTION N°5 : APPROBATION DE CONVENTIONS REGLEMENTEES.

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 438 et suivants de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, l'Assemblée Générale approuve les conventions de coopération signées avec CGe Solutions, FCR et les avenants aux conventions d'assurances intragroupe signées avec la SONATEL MOBILES, la SONATEL MULTIMEDIA, et IKATEL.

PROJET DE RESOLUTION N°6 : POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DE FORMALITES.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, copies ou extraits des présentes résolutions à l'effet d'accomplir toutes les formalités prescrites par la loi.

**POUR AVIS
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.**